



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E105053

VALABLE JUSQU'AU 29/09/2026

ÉDITÉ LE

12/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2007

Forme juridique : SARL

DEPUIS LE 28/08/2023

Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC PERIGUEUX

Siret : 493 331 979 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6109946

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 124080594 N 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 124080594 N 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/07/2025

Raison sociale : ADRIEN PLOMBERIE CHAUFFAGE

1796 ROUTE DES FORGERONS
LE BOURG
24700 SAINT-SAUVEUR-LALANDE

Téléphone : 05 53 80 41 79

Fax :

Portable : 06 30 87 47 56

Site Internet : www.chauffage-solaire-24.com

E-mail : adrien.chauffage@orange.fr

Responsabilité légale :

CHAIGNE CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/12/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	09/12/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	18/09/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	04/05/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	22/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	09/12/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/12/2025
o Ventilation mécanique	14/09/2023
o Panneaux solaires photovoltaïques	04/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1